

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer des études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion et ce, à l'étranger.

A ce titre une demande d'aide a été déposée par :

- Agnès LEVASSEUR actuellement en master à l'Institution Universitaire de Formation des Maîtres de Poitiers, qui a été sélectionnée pour partir en stage à Quito en Équateur pour trois semaines. Au cours de la 1ère semaine, l'étudiante pourra appréhender les réalités du terrain. La deuxième semaine, consacrée à l'enseignement, la mettra en situation seule face à la classe, pendant que l'instituteur équatorien sera en stage. Ce stage permettra de comparer les pratiques et les systèmes éducatifs étrangers et de développer des compétences interculturelles. Dans le cadre de la bourse mobilité internationale, elle sollicite une aide au transport de 500 €.

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales.

VU le règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 34 du conseil municipal du 28 novembre 2011,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que cette jeune remplit les critères d'attribution,

Délibération du conseil municipal

Du 24 mai 2012

n° 20

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 500 € à Agnès LEVASSEUR.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 048.1/6745/ 4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N°3962
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM